

Compte rendu de la réunion du conseil municipal  
Du 25 juin 2020  
19h30

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 19h30, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 18 juin 2020, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Remy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Noël Mercier, Elisabeth Perronnet.

**Absente excusée** : Jennifer Lebreton (Procuration donnée à E. Perronnet)

**Secrétaire de séance** : René AUCLERC

Le compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du Jour :**

Ordre du Jour

- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- Budget 2020 (Communal et assainissement)
- Validation devis vidéoprojecteur/écran/portable
- Validation devis poteau incendie
- Attribution de subvention aux associations
- Loyer du Café de La Poste suite à la pandémie.

- Panneaux « Gite » et convention
- Commission Communale des Impôts Directs : désignation de 24 personnes
- Convention « Balades Vertes »
- Renouvellement de la convention fourrière intercommunale du roannais
- Comptes rendus divers
- Questions diverses

L'ordre du jour du conseil du 4 juin 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

## 1. Taux d'imposition

Rappel des taux 2019 :

|   |        |
|---|--------|
| Taxe d'habitation                           | 2,12%  |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 11,30% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 13,45% |

Il est proposé le maintien des taux pour les trois taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux suivants :

2.12 % pour la taxe d'habitation

11.30% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

13.45% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Un comparatif des différents taux sur les communes du canton sera présenté lors d'un prochain conseil.

## 2. Budgets 2020

Franck Bouchacourt présente le budget primitif communal d'une part et le budget primitif assainissement d'autre part.

### a- Vote du budget primitif principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

| FONCTIONNEMENT                         | Dépenses    | Recettes |
|--|-------------|----------|
| 011 Charges à caractère général        | 156285.74 € |          |
| 012 Charges de personnel               | 234600.00 € |          |
| 014 Atténuation de charges             | 1500.00 €   |          |
| 023 Virt à la section d'investissement | 71134.00 €  |          |
| 65 Autres charges gestion courante     | 51260.00 €  |          |
| 66 Charges financières                 | 7100.00 €   |          |

|                                       |                    |                    |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 042 Opérations d'ordre                | 4269.00 €          |                    |
| 70 Produits gestion courante          |                    | 25 751.00 €        |
| 73 Impôts et taxes                    |                    | 258748.00 €        |
| 74 Dotations subventions              |                    | 174302.00 €        |
| 75/77/78 Autres prod. gest. Courantes |                    | 20205.00 €         |
| 013 Atténuation de charges            |                    | 4000.00€           |
| 002 Résult. 2019 de fonct., reporté   |                    | 43142.74 €         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>526148.74 €</b> | <b>526148.74 €</b> |

| INVESTISSEMENT                       | Dépenses           |                    | Recettes           |                    |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                      | Restes à réaliser  | Nouveau crédit     | Restes à réaliser  | Nouveau crédit     |
| 001 déficit d'investissement reporté |                    | 32132.92 €         |                    |                    |
| 20/21 Travaux investissement         | 29320.00 €         | 45603.00 €         |                    |                    |
| 1641 Remboursement d'emprunt         |                    | 48500.00 €         |                    |                    |
| 165 Dépôts et caution                |                    | 300.00 €           |                    |                    |
| 021 Virt de la section de fonctionn. |                    |                    |                    | 71134.00 €         |
| 13 Subvention d'investissement       |                    |                    | 6668.00 €          |                    |
| 1641 Emprunts                        |                    |                    |                    |                    |
| 10222 FCTVA                          |                    |                    |                    | 19000.00 €         |
| 1068 Affectation résultat 2019       |                    |                    |                    | 54784.92 €         |
| 040 Amortissements                   |                    |                    |                    | 4269.00 €          |
|                                      | <b>29320.00 €</b>  | <b>126535.92 €</b> | <b>6668.00 €</b>   | <b>149187.92 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>155855.92 €</b> |                    | <b>155855.92 €</b> |                    |

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Acquisition tables/bancs, débroussailleuse, plateau coupe et divers matériels (meuleuse, perfo, visseuse...), Réfection des bâtiments scolaires (Peinture/Fenêtres/stores/esca-lier),
- Réfection bâtiments communaux (Volets roulant salle du Conseil, Adap commerce, peinture vitraux église, bibliothèque, bureau du maire),
- Travaux sur réseaux (Enfouissement lignes électriques et téléphones La Bourgogne, éclairage public, remplacement poteau incendie),
- Matériel bureau informatique (PC mairie, panneau affichage, panneaux horaires, tableau école, vidéoprojecteur+portable+écran),
- Panneaux d'adressage et de signalisation.
- Voirie : La Place, première partie de la Route des Justices

b- Vote du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget assainissement de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>               | Dépenses          | Recettes          |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 011 Charges à caractère général     | 13583.39 €        |                   |
| 66111 Intérêts des emprunts         | 6070.00 €         |                   |
| 66112 ICNE                          | - 181.06 €        |                   |
| 6811 Amortissements                 | 21125.64 €        |                   |
| 70611 Redevance assainissement      |                   | 22000.00 €        |
| 777 Subv. transférées au résultat   |                   | 8047.97 €         |
| 74 Dotations subventions            |                   | 1411.77 €         |
| 002 Résult. 2018 de fonct., reporté |                   | 9138.23 €         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>40597.97 €</b> | <b>40597.97 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>              | Dépenses            |                   | Recettes            |                   |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
|                                    | Restes à ré-a-liser | Nouveau cré-dit   | Restes à ré-a-liser | Nouveau cré-dit   |
| 1391 Subv. transférées au résultat |                     | 8047.97 €         |                     |                   |
| 1641 Remboursement d'em-prunt      |                     | 9173.00 €         |                     |                   |
| 203 Frais études SDA               | 40582.00 €          |                   |                     |                   |
| 2158 Travaux d'investisse-ment     |                     | 30445.75 €        |                     |                   |
| 001 Excédent antérieur re-porté    |                     |                   |                     | 40054.08 €        |
| 13 Subvention d'investisse-ment    |                     |                   | 27069.00 €          |                   |
| 1068 Affectation résultat 2018     |                     |                   |                     |                   |
| 281 Amortissements                 |                     |                   |                     | 21125.64 €        |
|                                    | <b>40582.00 €</b>   | <b>47666.72 €</b> | <b>27069.00 €</b>   | <b>61179.72 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>88248.72 €</b>   |                   | <b>88248.72 €</b>   |                   |

Il est prévu un nettoyage de la lagune du Pont des Rigoles

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Fin du schéma directeur d'assainissement
- Acquisition de pompes de relevage pour le lotissement la Bourgogne

### **3. Validation devis vidéoprojecteur/écran portable**

Le Maire présente le devis de l'entreprise Performance pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'un écran et d'un portable pour un montant de 1 585.99€ HT soit 1 903.19€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise performance et dit que cette dépense sera inscrite au budget.

#### **4. Validation devis remplacement poteau incendie**

Rémy Fructus présente le devis de l'entreprise Petavit pour l'acquisition d'un nouveau poteau incendie à Cadolon afin de remplacer celui défectueux, pour un montant de 1 500€ HT soit 1 800€ TTC et éventuellement avec un arceau de sécurité pour 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Petavit pour le remplacement du poteau incendie sans l'arceau pour un montant de 1800 € TTC et dit que cette dépense sera inscrite au budget.

#### **5. Attribution de subvention aux associations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter pour les demandes de subventions. Un courrier a été transmis à toutes les associations communales, suite à la situation de confinement que nous venons de vivre, afin de relater les besoins éventuels de ses associations.

Cependant il manque des informations concernant ses associations, il est proposé de verser aux associations habituelles une subvention identique aux années précédentes et une nouvelle délibération sera prise ultérieurement.

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention de :

- 500€ à l'association les Colibris
- 700€ à l'association de Chasse

Et **DIT** qu'une prochaine délibération sera prise après avoir eu les renseignements complémentaires pour l'attribution d'autres subventions aux associations communales

#### **6. Loyer du café de la Poste suite à la pandémie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE** de proposer 2 mois de loyer gratuit au locataire de la Poste, soit Juillet/Août. Pour un montant de 490.62€

#### **7. Panneaux « Gite » et convention**

M. Le Maire informe le conseil de sa rencontre avec la propriétaire du gite « Les 3 coquelicots » et il a été convenu que la commune installera un panneau de signalisation du gite (comme cela a été fait pour les autres entreprises) et elle demande la possibilité de remettre au moins 3 petits panneaux « Gite » afin de faciliter la localisation.

Un devis a été demandé à l'entreprise ISOSIGN pour un montant de 227.54€ soit 273.05€ pour les 4 panneaux.

Après réflexion, il serait souhaitable de refaire un tour afin d'identifier les nouveaux panneaux à commander en même temps pour les nouvelles entreprises, artisans.

Un nouveau devis sera demandé et validé lors d'un prochain conseil

#### **8. Commission communale des impôts directs (CCID)**

M. Le Maire informe le conseil que dans chaque commune une commission communale des impôts directs doit être constituée. Cette commission est composée en plus du Maire de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux à lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux soit au maximum avant le 28 juillet 2020.

Pour cela il faut dresser une liste de 24 noms

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms. Liste annexée à la délibération.

### **9. Convention « Balades Vertes »**

M. Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention de prestation de service relative à l'entretien des « Balades vertes » pour les années 2020 à 2022 proposé par la CCLCCB.

Le montant attribué par commune est de 100€ du kilomètre entretenu, soit pour Coublanc 560€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de signer cette nouvelle convention de prestation de service pour les années 2020 à 2022 entre la CCLCCB et notre commune relative à l'entretien des sentiers de balades vertes.

### **10. Convention fourrière intercommunale du Roannais**

M. Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention passée avec la fourrière intercommunale pour chiens du roannais, qui arrive à échéance fin 2020.

Le coût annuel est de 0.41€/ habitants (en 2019 0.40€/habitants soit 343.20€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de signer cette nouvelle convention avec la fourrière intercommunale pour chien du roannais.

### **11. Comptes rendus divers**

- Préfecture
- Travaux de Cadolon : renouvellement des canalisations d'eau
- CCLCCB
- Rencontre avec Performance pour la téléphonie
- Conseil d'école
- Rencontre avec M. Durix, conseiller départemental

### **12. Questions diverses**

- Désignation d'un correspondant Défense : Rémy FRUCTUS
- Le gymnase et la salle des fêtes restent fermés jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à l'édition d'un nouveau protocole claire.
- Un courrier avec un bon d'achat sera transmis les prochains jours pour remercier les bénévoles pour la confection des masques.
- Adressage : Triage des numéros prévu le 7 juillet à 17h

Avant de lever la séance,

- M. le maire demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions

La séance est levée à 23h20

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 10 juillet à 18h

### Dates à retenir

Distribution des plaques : jeudi 9 juillet de 16h à 19h et samedi 11 juillet de 9h à 12h

Présentation phase 2 du SDA (Schéma directeur d'assainissement) : Jeudi 2 juillet à 14h

Visite stations avec technicien du Conseil Départemental le mercredi 8 juillet à 9h15

Puis Conseil municipal fixé tous les 2<sup>ème</sup> jeudis du mois, donc le 10 septembre à 19h